

Pourquoi Assura est-elle favorable au dossier électronique du patient ?

En Suisse, plus de deux habitants sur trois souhaitent que leur médecin de famille partage leurs données de santé dans un dossier électronique du patient (DEP)*. Une évolution majeure en ce sens est annoncée pour l'été 2020, à savoir l'obligation pour les hôpitaux et cliniques de Suisse de participer au DEP. Cette implication restera par contre facultative pour les autres acteurs de la santé, notamment les médecins de famille, les thérapeutes ou les pharmacies.

Le DEP est conçu pour que chacun d'entre nous puisse rassembler les informations significatives relatives à sa santé, comme les ordonnances, radiographies, rapports d'analyses ou encore indications d'allergies.

La disponibilité de telles informations est naturellement précieuse dans les situations d'urgence mais aussi pour éviter les interventions inutiles ou potentiellement risquées. L'accès direct aux informations concernant notre santé renforce aussi notre capacité à comprendre notre situation et à nous impliquer dans le choix et la gestion de nos soins.

Si son nom peut laisser penser le contraire, il n'est pas nécessaire de suivre un traitement pour ouvrir un DEP. Aussi, nous pouvons tous constituer notre dossier, le modifier et décider qui sera autorisé à le consulter, comme un proche ou un médecin de famille.

Ce dossier numérique étant sécurisé, les documents qu'il contient ne sont en aucun cas accessibles à des entités non impliquées dans les soins telles que les employeurs, les administrations ou les assurances-maladie. Assura est favorable à cette restriction. Nous estimons, en effet, qu'elle est indispensable à une adoption large du DEP par la population. Or ce n'est qu'en devenant un instrument de santé publique incontournable que ce dernier contribuera à renforcer la qualité et l'efficacité globale de notre système de santé.

Ruedi Bodenmann

Directeur général



* Enquête portant sur la numérisation du secteur de la santé de l'institut de recherche GFS pour le compte de Swisscom Health, janvier 2019.

Rapide check-up du DEP



- + Infos toujours disponibles, en Suisse et à l'étranger
- + Prise en charge plus rapide
- + Coordination simplifiée
- + Risques limités
- + Examens et interventions inutiles évités
- + Coûts mieux maîtrisés



Dossier électronique du patient

Toutes mes infos médicales utiles, accessibles en ligne pour les soignants de mon choix

Le dossier électronique du patient (DEP) sera disponible prochainement dans toutes les régions de Suisse. L'occasion de découvrir ce nouvel instrument à disposition des professionnels de soins et de tout un chacun.

Qu'est-ce que le dossier électronique du patient ?

Un dossier en ligne rassemblant les documents considérés comme nécessaires au suivi médical d'une personne: radiographies, ordonnances, carnet de vaccination, indications d'allergies connues, rapports de sortie des hôpitaux, etc. Toute personne résidant en Suisse peut ouvrir un DEP.

Concrètement, le DEP, ça sert à quoi ?

Grâce au DEP, les professionnels de santé autorisés accèdent rapidement aux informations les plus importantes concernant la situation de leur patient. Il doit aussi permettre d'éviter de réaliser certaines analyses à double ou d'administrer un traitement qui s'est révélé inapproprié ou inutile par le passé.

Qui remplit ce dossier ?

En général, les professionnels de santé. Chaque personne peut néanmoins exiger que certains documents ne figurent pas dans son DEP. Via son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, le patient peut aussi supprimer ou ajouter lui-même des fichiers à son dossier, par exemple, ses directives anticipées, sa carte de donneur d'organes ou ses mesures de tension artérielle.

Qui a accès aux données contenues dans le DEP ?

C'est au patient de décider qui d'autre que lui peut consulter ses documents, par exemple son médecin de famille, son physiothérapeute ou encore un proche. L'échange d'informations se fait via un canal numérique sécurisé. Aussi, les entités qui ne sont pas impliquées dans le traitement, par exemple les employeurs, les administrations publiques et les assurances-maladie, n'ont pas accès au DEP.



Mode d'emploi pour créer son DEP

Des associations de professionnels de santé et d'institutions publiques se créent pour proposer le DEP. Elles doivent respecter les prescriptions de la Confédération pour devenir un fournisseur certifié.

1 Vous choisissez et contactez un fournisseur certifié. Celui-ci vous transmet des informations détaillées sur le DEP et mentionne si son service est gratuit (recommandé) ou payant.

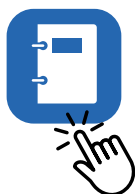
Pour identifier les fournisseurs de votre région :

www.dossierpatient.ch → Informations pour la population → Ouvrir un DEP

2 Vous transmettez à votre fournisseur **votre accord écrit** pour l'ouverture d'un DEP.

Disponibilité et rapidité, les atouts du digital appliqués à la santé

Si le dossier électronique du patient est appelé à devenir une référence en termes d'accès aux données médicales utiles, le domaine de la santé voit fleurir d'autres solutions digitales destinées à simplifier nos démarches et même à nous porter secours.



Mon carnet de vaccination électronique, toujours accessible

On ne l'utilise pas très souvent. Aussi, il n'est pas rare qu'on l'égaré ou qu'on l'oublie avant de se rendre chez le médecin, surtout si c'est en urgence. Le carnet de vaccination est pourtant utile pour être à jour avec ses vaccins et éviter de refaire ceux dont on n'a pas besoin.

Dans sa version électronique, le carnet permet de disposer d'une vision claire de sa situation vaccinale en ligne, via un simple nom d'utilisateur et un mot de passe. Le remplir et le consulter est un jeu d'enfant.

En savoir plus: www.mesvaccins.ch

Ma carte de donneur d'organes, directement sur mon smartphone

Consigner sa volonté en faveur ou contre le don d'organes garantit que celle-ci sera respectée en cas d'urgence. Une telle démarche permet aussi de soulager ses proches d'une prise de décision difficile.

La déclaration de cette volonté peut désormais s'effectuer par smartphone, tablette ou ordinateur. Consignée sur une base de données sécurisée, elle peut être modifiée à tout moment.

Et pour une utilisation simplifiée, la carte de donneur est désormais aussi disponible sur smartphone, grâce à l'application Medical ID.

En savoir plus: www.swisstransplant.org/fr → Don d'organes & transplantation → Consigner sa décision



Des App très utiles en cas d'urgence médicale

En cas d'urgence, l'application **Echo112** vous permet de lancer une alerte par simple pression sur un bouton de secours. Echo112 identifie le pays dans lequel vous vous trouvez, appelle le bon numéro d'urgence et fournit votre position exacte aux services d'urgence, en Suisse et dans le monde.

Gratuite, cette App de géolocalisation développée par la société zurichoise Ubique Health est recommandée par les services de secours en Suisse (police, ambulances, REGA, Air-Glacières).

Fonctionnant en synergie avec Echo112, l'application **Medical ID** affiche automatiquement sur l'écran – même verrouillé – de votre smartphone les informations médicales (groupe sanguin, allergies, médication, don d'organes, etc.) que vous y avez consignées et ce, dès que vous arrivez dans un hôpital équipé de la technologie EID.

En savoir plus: www.ubiquehealth.ch/fr

Pour en savoir plus



www.dossierpatient.ch

3

Vous recevez un **numéro d'identification** vous permettant de vous connecter à votre DEP via la page d'accès de votre fournisseur.

4

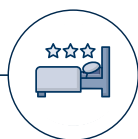
Dans le DEP, vous **gérez vos documents** et pouvez ajouter vos propres fichiers. Si vous le souhaitez, vous pouvez y rechercher vos **prestataires de soins**, leur attribuer des droits d'accès et choisir qui peut visionner quels documents.

Vous ne souhaitez plus de DEP ? Sachez que vous pouvez le révoquer en tout temps auprès de votre fournisseur. Votre DEP sera effacé avec tous les documents qu'il contient.



Optima Flex Varia,

l'assurance hospitalière qui vous donne le choix de la division privée, quand vous voulez, au meilleur prix*.



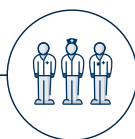
Choix de la division

Anticipez et maîtrisez vos dépenses grâce à une participation transparente aux coûts.



Bonus de CHF 250 par jour

Bénéficiez d'un bonus pouvant aller jusqu'à CHF 3'750 par année civile, en cas de séjour en division générale.



Choix du médecin

Grâce à la division privée ou semi-privée, choisissez librement votre médecin ou votre spécialiste.



Choix de l'établissement hospitalier

Accédez aux meilleurs établissements de Suisse, grâce à la division privée ou semi-privée dans la liste des prestataires agréés par Assura SA.

Avec ce produit, vous pouvez choisir la division dans laquelle vous souhaitez être traité.

Division générale	Division semi-privée	Division privée
Bonus de CHF 250 par jour max. 15 jours Jusqu'à CHF 3'750 par an	Participation limitée de CHF 100 / jour, max. 15 jours	Participation limitée de CHF 300 / jour, max. 15 jours
	Les participations dues pour la division privée ou semi-privée sont cumulées jusqu'à CHF 4'500 par année civile.	

Tous les détails sur flex.assura.ch



* Les conditions d'assurance font foi, remboursement en sus des prestations reconnues par la LAMal ou la LAA. Hors maternité.



Sandra / 40 ans, Zurich, calcul urinaire

Seulement CHF 300 pour une hospitalisation en semi-privé!

Lorsque j'ai été opérée pour un calcul urinaire, il était important pour moi de pouvoir choisir mon médecin et de bénéficier d'un environnement calme et confortable.

Avec Optima Flex Varia, j'ai pu être opérée par le spécialiste réputé qui m'avait été recommandé et me rétablir dans une chambre semi-privée.

Participation de Sandra pour une hospitalisation de 3 jours en division semi-privée: CHF 300 (3 x CHF 100).

Contact

0842 277 872

Rejoignez-nous !



Du lundi au vendredi, 8h-12h et 13h30-17h,
max. CHF 0.08 / min pour le réseau fixe,
tarifs mobiles selon fournisseur.

www.assura.ch

assura